



**PV du Conseil Municipal du mercredi 18 février 2026**

**Ouverture de la séance à 11h00**

Madame le maire demande au conseil municipal de choisir un ou une secrétaire de séance. Devant l'absence d'autre volontaire, Christel PETRI est désignée et procède à l'appel des membres.

**PRÉSENTS** : - Bernadette DUBERTRAND - Gilles GENOVÈSE - Evelyne LABRUDE - Christel PETRI- Alain SAUGE-MERLE

**ABSENTS POUVOIR** : Jean-Claude FELIX donne pouvoir à Alain SAUGE-MERLE - Joël GESLAN donne pouvoir à Christel PETRI – Sébastien HASCOËT donne pouvoir à Gilles GENOVESE - Karine ROBERT donne pouvoir à Evelyne LABRUDE

**ABSENT ÉXCUSÉ** : Louis LORIDON

**ABSENTS** : Alain DEMAISON, Saliha KILANI

▪ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL du 16 janvier 2026**

Madame le maire demande s'il y a des remarques ou observations concernant le PV du CM du 16 janvier 2026. En l'absence de remarques ou d'observations, les membres du conseil sont appelés à délibérer pour approuver le PV du CM du 16 janvier 2026.

**Votes 09 pour**

**Le PV est approuvé à l'unanimité**

**DÉLIBÉRATIONS**

▪ **RE-TRANSFERT de la COMPETENCE SKI ALPIN à la COMMUNAUTE DE COMMUNE - Délibération N° 2026-011**

Madame le maire donne information au conseil d'un échange de courriers entre le maire de St Pierre d'Entremont et le maire d'Entre deux Guiers, dans lequel le maire de St Pierre d'Entremont indique que son conseil ne votera pas pour la construction d'un nouveau gymnase par le syndicat intercommunal des sports.

Alain SAUGE-MERLE explique que compte tenu de l'antériorité du transfert de la compétence ski alpin à la communauté de commune, il ne serait pas pertinent de voter pour ce re-transfert.

Après avoir écouté les explications de madame le Maire et sans autre remarque, le conseil est appelé à délibérer sur le re-transfert de la compétence ski alpin à la communauté de commune.

**Votes 09 contre**

**La délibération est rejetée à l'unanimité**

- **CONVENTION de PARTICIPATION FINANCIERE ANNUELLE de la COMMUNE au PROJET du NOUVEAU GYMNASE du POLE SPORTIF des RIVES du GUIERS par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL des SPORTS – Délibération N°2026-012**

Madame le maire indique qu'à la suite de la présentation du projet de construction d'un nouveau gymnase à tous les élus représentants les communes membres du Syndicat Intercommunal des Sports, la commune de la Bauche a donné son accord de principe pour sa participation financière. Celle-ci est calculée au prorata du nombre d'habitants pour chaque commune. Ce projet bénéficiera de près de 80% de subvention. La participation de la communauté de communes s'élève à 200 000 €. Pour la Bauche, elle s'élève à 2315 €/an pendant la durée de l'emprunt.

Après avoir écouté les explications de madame le Maire et sans autre remarque, le conseil est appelé à délibérer pour approuver la participation financière de la commune pour un montant de 2315 €/an pendant la durée de l'emprunt, pour la construction du nouveau gymnase du pôle sportif porté par le syndicat intercommunal des sports.

**Votes 09 pour**

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- **OUVERTURE DE CREDIT sur le BP ASSAINISSEMENT et sur le BP Délibération N° 2026-013**

Madame le maire rappelle au conseil que les budgets pour 2026 ne sont pas encore votés. En outre la trésorerie subit actuellement de gros problèmes informatiques qui impactent toutes les communes.

En conséquence, ainsi qu'il a été communiqué aux conseillers préalablement au conseil, nous devons prévoir l'ouverture de crédit anticipé :

- ✓ Du budget investissement – Chapitre 20 – Articles 2031 – Frais d'études pour un montant de 2 700 € pour une facture à payer à Alp'Epur, maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la STEP.
- ✓ Du budget principal – Chapitre 16 – Article 165 – Dépôts et cautionnement pour un montant de 600 € concernant le remboursement de la caution d'un locataire qui a quitté son appartement.

Après avoir écouté les explications de madame le Maire et sans autre remarque, le conseil est appelé à délibérer pour approuver ces deux ouvertures de crédit.

**Votes 09 pour**

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

- **VENTE du LOT N°8 – Délibération N°2026-014**

Cette délibération annule et remplace le délibération N° 2025 – 034 concernant la vente du lot 8 du lotissement. Madame le maire rappelle les échanges du conseil municipal du 16 janvier dernier concernant la vente du lot N° 8 au lotissement de Fontaine Cive, à la SCI B&A, qui n'a pas encore pu se faire, à savoir que « la signature de la vente de ce lot chez Maître Maisonnier n'a pas pu avoir lieu. En effet, le cabanon abritant l'échangeur de PLURALIS déborde de 50 cms en surplomb sur la parcelle. Or il s'avère que lorsque la mairie a acheté le lot N° 8, le plan

*transmis chez le notaire ne comprenait pas ce débord de 50 cm sur le terrain. Maître Maisonnier souhaite actualiser le plan avant la vente pour éviter tout problème ultérieur. »*

Un nouveau bornage intégrant ce débord de 50 cms en surplomb sur la parcelle va être effectué. Les frais pour ce bornage d'un montant de 564 € seront à la charge de PLURALIS. Toutefois, si PLURALIS ne paye pas cette somme, la commune la prendra en charge de façon à débloquer la vente.

Après avoir entendu les explications de madame le maire, le conseil est appelé à voter pour l'autoriser à vendre le lot 8 – parcelle A 1318 – d'une surface de 499 m<sup>2</sup> et à signer tous les actes nécessaires à cette transaction.

**Votes 09 pour**

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### ✓ **Vente du terrain de 280 m<sup>2</sup> – parcelle 1267 -**

Madame le Maire rappelle au conseil que nous avons proposé la vente du terrain de 280 m<sup>2</sup> au prix de 65 €/m<sup>2</sup>, la commune prenant en charge les frais de vente. Les acquéreurs ont fait une proposition à 30 €/m<sup>2</sup>, que nous avons refusé car ce terrain est constructible.

Nous avons fait une contreproposition à 50 €/m<sup>2</sup> frais de vente à charge pour les vendeurs.

Les acquéreurs font une nouvelle proposition à 45 €/m<sup>2</sup>, frais de vente à leur charge. Le prix net vendeur serait donc arrêté à 12 600 €

Une délibération sera proposée à la prochaine réunion du conseil.

### ✓ **Travaux de l'église**

Le devis pour la nacelle s'élève à 2 500 €. Les travaux ont commencé pour 10 jours.

### ✓ **Caméras de vidéo protection.**

Mr Bardonne nous a proposé de louer les caméras. Or dans la mesure où nous venons d'obtenir la subvention de 50% d'un montant de 25 000 €, il est plus judicieux de les acheter.

Alain SAUGE-MERLE fait remarquer que la tranchée qui a été faite par Enedis à la Vittaz, est à reprendre. Une cunette s'est formée. Selon le contrat avec Enedis la tranchée aurait dû être reprise dans un délai d'un mois après la fin des travaux. Dossier à suivre.

### ✓ **Station macrophyte**

Robert BOGURREAU a reçu la formation numérique de façon à pouvoir aller prendre les mesures pour les transmettre à l'entreprise de contrôle. Une réunion sera organisée avec les utilisateurs courant mars. Les derniers aménagements paysagers seront effectués au printemps.

### ✓ **Sécurisation de l'étang**

L'accès à l'étang va être temporairement entièrement clos dans toute sa partie communale pour des questions de sécurité. La passerelle est particulièrement vermoulue et dangereuse.

Il faudra envisager de gros travaux pour réhabiliter l'étang mais pour cela nous devons étudier à quelles subventions nous pouvons prétendre.

✓ **Vente de l'épicerie**

Un potentiel acheteur pour le fond de l'épicerie s'est présenté. Cependant cette personne voulait louer le local de l'ancienne crèche en AirBnB, (location saisonnière) ce qui sera impossible, la sous location étant interdite.

✓ **Appartement de Madame DELEAN**

Madame DELEAN a prévu de quitter son appartement fin mars. Dès qu'elle aura transmis son préavis, Christel PETRI se chargera de remettre l'appartement en location.

✓ **Chantier Jeune**

Madame le maire a fait une demande au PAJ pour un chantier jeune (16 à 25 ans) d'une semaine en juillet prochain. Objectifs : repeindre les barrières en fer forgé autour de la mairie. Robert BOGUREAU sera responsable du chantier.

✓ **Projection d'un film sur le parc**

La projection d'un film sur l'agriculture dans le Parc de Chartreuse sera proposée aux habitants de La Bauche. A cette occasion, la mairie offrira un goûter. Madame le maire reprendra contact avec Mr Fillon, le réalisateur.

✓ **Théâtre des enfants de chartreuse**

La représentation des enfants de Chartreuse qui participent au groupe de théâtre, a eu lieu dimanche à la salle Xavier de Maistre. Christel PETRI fait remarquer que cette année encore très peu d'enfants de la Bauche étaient présents. Ce spectacle est financé par les communes participantes ; Une subvention de 700 € a été versé par la Bauche.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire donne la parole à Mr Alain LEGER, présent dans la salle. Mr Alain LEGER a fait une demande car il souhaite que le conseil municipal prenne collectivement position à la suite du message anonyme distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune, et dans lequel plusieurs ex-conseillères sont mises en cause ainsi que deux conseillers actuels, sans que leur nom ne soit cité. Monsieur LEGER souhaiterait également que la municipalité porte plainte contre l'auteur anonyme de ce courrier.

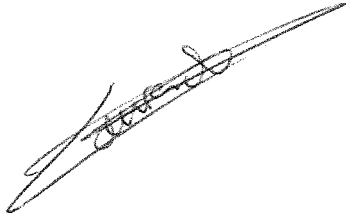
Madame le maire explique que si d'un point de vue personnelle elle désapprouve la méthode, tout en précisant que la période électorale dans laquelle nous nous trouvons représente un contexte particulier, il n'est pas du ressort du conseil d'effectuer une telle démarche. Elle indique également qu'elle regrette que l'atmosphère délétère qui règne dans la commune ait eu pour origine le courrier que Madame LAUDENDON a déposé dans toutes les boîtes aux lettres. Ce courrier extrêmement accusatoire jette le discrédit sur sa gestion et sa probité, en diffusant de fausses informations.

Madame Jocelyne CARMELLI également présente dans la salle répond que Madame LAURENDON n'a fait que poser des questions. Ce à quoi Christel PETRI répond qu'en aucun cas il ne s'agissait de questions puisque chaque allégation n'est pas terminée par un point d'interrogation, mais d'affirmations qui ont jeté le doute sur l'action de toute une équipe municipale très engagée et responsable depuis 2020, ce qu'elle a extrêmement mal accepté, comme elle l'a d'ailleurs indiqué verbalement à Florence LAURENDON elle-même.

Le conseil municipal ne se positionnera donc pas contre ce message anonyme. Monsieur LEGER indique qu'en ce qui le concerne, il a déposé une main courante.

**En l'absence d'autre question, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55**

Florence LAURENARD



Caroline ARNAU

